

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 11814 Numéro SIREN : 602 006 116 Nom ou dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE en abrégé C.F.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2019 sous le numéro de dépôt 22290



20190222902018

DATE DEPOT : 05/04/2019

N° DE DEPOT : 22290

N° GESTION : 2013B11814

N° SIREN : 602006116

DENOMINATION : COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE en abrégé C.F.C.E

ADRESSE : 112 bis rue Cardinet 75017 Paris

MILLESIME : 2018

COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE

« C.F.C.E »

Société Anonyme

au capital de 37 000 euros

Siège social : 112 bis, rue Cardinet

75017 PARIS

RCS B 602 006 116

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

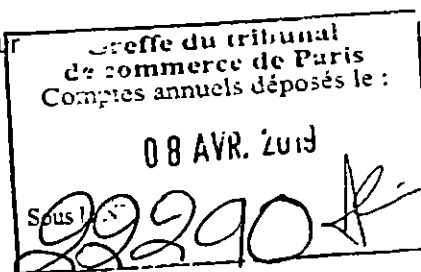
DU 28 FEVRIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 276 520 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	276 520 euros
auquel s'ajoute le poste « autres réserves » pour	235 417 euros
pour former un montant distribuable de	511 937 euros
A titre de dividendes aux associés	220 000 euros
Soit 118.92 € par action.	
Le solde, soit 56 520 €	
au poste « autres réserves » qui deviendra égal à	291 937 euros



Il est précisé que :

- ~ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 713.52 euros,
- ~ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 219 286.48 euros.

Ce dividende est éligible, sur option, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, il est précisé que le prélèvement à la source non libératoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts et désormais de 12,8% pour les revenus distribués à compter du 1^{er} janvier 2018, contre 21% auparavant. Il est également précisé qu'au titre de l'imposition des dividendes perçus en 2018, les contribuables personnes physiques ont la possibilité de bénéficier de PFU, c'est-à-dire du Prélèvement Forfaitaire Unique, qui consiste en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% ce qui se traduit par une taxation globale à 30%. Les contribuables peuvent toutefois renoncer à cette modalité de taxation et opter pour le barème progressif avec l'abattement proportionnel de 40% prévu par l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 30.06.2019.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des distributions de dividende effectuées au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Montant en Euros
2015/2016	160 000
2016/2017	160 000
2017/2018	220 000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

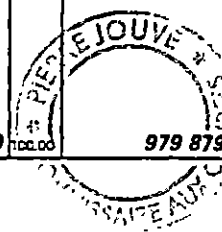
Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2019

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		15 609	15 609				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		79 024	53 991	25 034	2,16	33 395	3,41
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		28 142		28 142	2,43	27 834	2,84
TOTAL (I)		122 775	69 599	53 175	4,59	61 230	6,25
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes						216	0,02
Clients et comptes rattachés		850 476	33 914	816 562	73,53	570 787	58,25
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs		4 595		4 595	0,43	9 006	0,92
Personnel							
Organismes sociaux		1 187		1 187	0,12	1 323	0,14
Etat, impôts sur les bénéfices						24 849	2,54
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		11 329		11 329	0,98	14 841	1,51
Autres		17 819		17 819	1,54	22 514	2,30
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		2 500		2 500	0,22	2 500	0,26
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		173 094		173 094	14,95	198 803	20,29
Charges constatées d'avance		77 508		77 508	6,69	73 810	7,53
TOTAL (II)		1 138 509	33 914	1 104 595	95,41	918 650	93,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 261 284	103 514	1 157 770	100,00	979 879	100,00

Certifié Conforme

à l'original



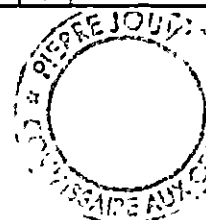
PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	3,70	37 000	3,78
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 700	0,37	3 700	0,38
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	235 417	23,33	232 729	23,75
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	276 520	23,88	162 688	16,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	552 637	47,73	436 117	44,51
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			3 381	0,35
. Découverts, concours bancaires	398	0,03	431	0,04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 722	5,07	79 023	8,06
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	137 113	11,84	120 280	12,27
. Organismes sociaux	191 733	16,56	167 986	17,14
. Etat, impôts sur les bénéfices	29 708	2,57		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	164 737	14,23	150 463	15,36
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 338	0,20	1 828	0,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 384	1,76	20 371	2,08
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	605 133	52,27	543 762	55,49
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 157 770	100,00	979 879	100,00

Certifié Conforme
à l'original

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	2 930 894		2 930 894	100,00	2 856 740	100,00	74 154		2,60	
Chiffres d'Affaires Nets	2 930 894		2 930 894	100,00	2 856 740	100,00	74 154		2,60	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 839	0,17	12 253	0,43	-7 414		-60,50	
Autres produits			391	0,01	521	0,02	-130		-24,94	
Total des produits d'exploitation (I)			2 936 124	100,18	2 869 514	100,45	66 610		2,32	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			518 764	17,70	520 359	18,22	-1 595		-0,30	
Impôts, taxes et versements assimilés			39 254	1,34	44 157	1,55	-4 903		-11,09	
Salaires et traitements			1 246 675	42,54	1 330 411	46,57	-83 736		-6,28	
Charges sociales			702 779	23,98	726 187	25,42	-23 408		-3,21	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 185	0,52	18 515	0,65	-3 330		-11,58	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			25 260	0,86	5 021	0,18	20 239		401,09	
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			109	0,00	8 857	0,31	-8 748		-98,76	
Total des charges d'exploitation (II)			2 548 026	86,94	2 653 507	92,89	-105 481		-3,97	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			388 099	13,24	216 006	7,56	172 093		79,67	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			38	0,00			38		N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			38	0,00			38		N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			101	0,00	164	0,01	-63		-38,40	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			101	0,00	164	0,01	-63		-38,40	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-63	0,00	-164	-0,00	101		61,59	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			388 036	13,24	215 842	7,56	172 194		79,78	

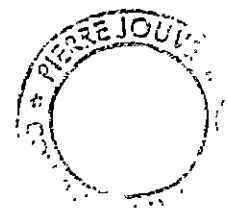
Certifié Conforme
à l'original

CFCE



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			662	0,02	662	100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			662	0,02	-662	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-662	-0,01	662	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	111 516	3,80	52 492	1,81	59 024	112,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 936 162	100,18	2 869 514	100,45	66 648	2,32
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 659 642	90,75	2 706 825	94,75	-47 183	-1,73
RÉSULTAT NET	276 520	9,43	162 688	5,69	113 832	69,97
	Bénéfice		Bénéfice			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Certifié Conforme
à l'original



PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 157 769,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 276 519,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/11/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

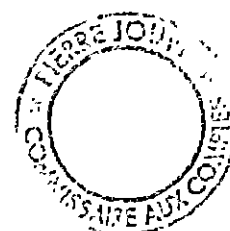
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**Certifié Conforme
à l'original**



ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

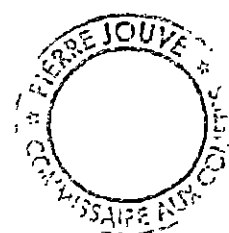
La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement pour 50%
- de formation et de recrutement pour 50%

**Certifié Conforme
à l'original**



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 37 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1850	20,00	37 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1850	20,00	37 000

4.2 - Etat des dettes = 605 133 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	398	398		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	58 722	58 722		
Dettes fiscales & sociales	525 629	525 629		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 384	20 384		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	605 133	605 133		

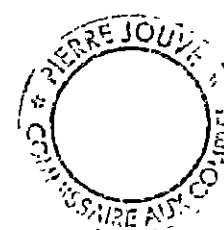
4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 256 634 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	398
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 929
Dettes fiscales & sociales	227 491
Autres dettes	6 816
TOTAL	256 634

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Il n'a pas été constitué de provision en matière d'engagement de retraite.

Certifié Conforme
à l'original



6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Autres informations complémentaires

Engagement hors bilan :

- L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective sur la base d'un hypothèse de départ à l'initiative du salarié de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés :

- Age à la clôture,
- Ancienneté,
- Statut,
- Taux de mortalité,

- Données spécifiques à la société :

- Convention collective,
- Hypothèse de progression de la masse salariale,
- Taux de rotation prévisionnel du personnel,
- Taux de charges sociales,

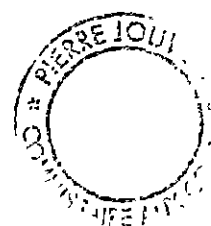
- Taux d'actualisation retenu à 2.5%

Les taux de charges sociales retenus sont :

- Salariés Non Cadre : 48%
- Salariés Cadre : 52%
- Salariés Dirigeant : 58%

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 30 septembre 2018 s'élèvent à 134 133 euros

**Certifié Conforme
à l'original**



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 181 042 E

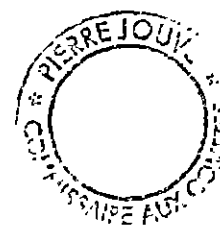
Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	166 306
Client fact a établir	166 306
Autres créances :	14 736
Organismes sociaux prod a rece	1 187
Produits a recevoir	13 549
TOTAL	181 042

8.2 - Charges constatées d'avance = 77 508 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	77 508
TOTAL	77 508

8.3 - Charges à payer = 256 634 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	398
Interets courus a payer	398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	21 929
Fournisseurs fact non parven.;	21 929
Dettes fiscales et sociales :	227 491
Dettes provi. pour congés a payer	28 226
Rtt	18 887
Salaire a payer	90 000
Organismes a payer	21 072
Ch sociales sur cp	13 787
Ch sociale sur rtt	9 225
Charges sociales sur prime	43 956
Etat charge a payer	2 338
Autres dettes :	6 816
Client, avoir a établir	6 816
TOTAL	256 634



COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE

« C.F.C.E »

Société Anonyme

au capital de 37 000 euros

Siège social : 112 bis, rue Cardinet

75017 PARIS

PARIS B 602 006 116

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 FEVRIER 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et de vous demander de statuer sur une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, les événements marquants ont été les suivants :

Activité et résultats :

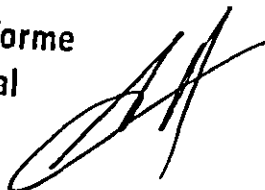
- Croissance limitée du chiffre d'affaires (2.6%) par rapport à l'exercice précédent, et maîtrise des charges d'exploitation,
- Résultat d'exploitation et résultat net sont en progression par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice : Néant.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**Certifié Conforme
à l'original**



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En raison des évolutions législatives en cours (Loi PACTE), qui risquent d'avoir un retentissement défavorable sur notre activité de commissariat aux comptes nos objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2018 seront d'élargir notre offre de services à des missions à caractère exceptionnel et de maintenir pour les clients actuels qui se trouveront en deçà des seuils prévus par la loi PACTE une mission d'audit adaptée à leurs besoins.

Pour ce qui concerne nos charges, nous nous attacherons à leur bonne maîtrise, notamment pour ce qui est de la masse salariale et de la maintenance informatique.

En matière d'investissements, le budget de mise à niveau de l'informatique et de renouvellement du hardware sera a minima comparable à celui de l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des affaires

- Légère progression du chiffre d'affaires de 2.6 % soit : 74 K€,
- Les charges d'exploitation ont diminué de 3.9%,
- Le résultat d'exploitation ressort positif à 388 K€, contre 216 K€ pour l'exercice précédent,
- Le résultat net est un bénéfice de 276 K€, contre 163 K€ pour l'exercice précédent.

Principaux risques et incertitudes : Non applicable.

Utilisation des instruments financiers : Non applicable.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux relatifs aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont joints en annexe.

FILIALES ET PARTICIPATIONS : Néant.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.



**Certifié Conforme
à l'original**

Libellé	30/09/18	30/09/17	Variation	%
Chiffre d'affaires	2 930 894	2 856 740	74 154	2,60
Produits d'exploitations	2 936 124	2 869 514	66 610	2,32
Achats de march (& var stocks)	-	-	-	#DIV/0!
Autres achats et ch.externes	518 764	520 359	- 1 595	- 0,31
Impôts et taxes	39 254	44 157	- 4 903	- 11,10
Salaires	1 246 675	1 330 411	- 83 736	- 6,29
Charges sociales	702 779	726 187	- 23 408	- 3,22
Dotations aux amort.et prov.	40 445	23 536	16 909	71,84
Autres charges	109	8 857	- 8 748	
Charges d'exploitation	2 548 026	2 653 507	- 105 481	- 3,98
Résultat d'exploitation	388 098	216 007	172 091	79,67
Résultat financier	- 63	- 164	101	NS
Résultat exceptionnel	-	- 662	662	NS
I.S	111 516	52 492	59 024	112,44
Résultat net	276 519	162 689	113 830	69,97
RN/CA	9,43%	5,69%		

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 276 520 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	276 520 euros
auquel s'ajoute le poste « autres réserves » pour	235 417 euros

pour former un montant distribuable de	511 937 euros
--	---------------

A titre de dividendes aux associés	220 000 euros
Soit 118.92 € par action.	

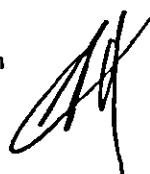
Le solde, soit 56 520 €	
au poste « autres réserves » qui deviendra égal à	291 937 euros

Il est précisé que :

- ~ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 713.52 euros,
- ~ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 219 286.48 euros.

Ce dividende est éligible, sur option, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, il est précisé que le prélèvement à la source non libératoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts et désormais de 12,8% pour les revenus distribués à compter du 1^{er} janvier 2018, contre 21% auparavant. Il est également précisé qu'au titre de l'imposition des dividendes perçus en 2018, les contribuables personnes physiques ont la possibilité de bénéficier de PFU, c'est-à-dire du Prélèvement Forfaitaire Unique, qui



consiste en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% ce qui se traduit par une taxation globale à 30%. Les contribuables peuvent toutefois renoncer à cette modalité de taxation et opter pour le barème progressif avec l'abattement proportionnel de 40% prévu par l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 30.06.2019.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des distributions de dividende effectuées au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Montant en Euros
2015/2016	160 000
2016/2017	160 000
2017/2018	220 000

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que certaines antérieurement conclues se sont poursuivies.

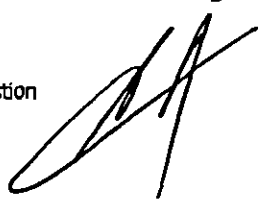
DISPOSITIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons les dispositions sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1- Modalités d'exercice de la direction générale

Nous vous indiquons que votre conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.



En conséquence Monsieur Albert ABEHSSERA a été nommé Directeur général et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

2- Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

3- Mandataires sociaux : liste des mandats et fonctions exercée

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Albert ABEHSSERA

- Président, Directeur général et Administrateur de la société C.F.C.E
- Directeur général délégué de la société C.E.C.A

Monsieur Frédéric BERGHE

- Directeur général délégué et Administrateur de la société C.F.C.E
- Président de la société C.E.C.A.

Monsieur Hervé TANGUY

- Administrateur de la société C.F.C.E.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes, le Conseil constate que :

- les mandats de MM. A ABEHSSERA et F BERGHE ont été renouvelés par l'assemblée générale du 20 mars 2015. Lesdits mandats, courent jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- Le mandat de M. H TANGUY, nommé administrateur par l'AG du 28/02/2018, court jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés par l'assemblée générale du 20 mars 2015. Lesdits mandats, courent jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.



ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0% au 30 septembre 2017, inférieure au seuil légal.

La dernière AGE ayant statué sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 16/03/2016.

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposerons de statuer sur la proposition d'une augmentation de capital en numéraire réservée au profit des salariés de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, et sur la base d'un prix qui serait déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 dudit Code.

A cet effet, nous vous proposerons de :

- décider une augmentation de capital en numéraire réservée au profit des salariés de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, dont le prix serait fixé dans les conditions de l'article L.3332-20 dudit Code ;
- supprimer en conséquence, au profit des salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne entreprise à mettre en place par le Président, le droit préférentiel de souscription des associés relativement aux actions à émettre ;
- décider que cette augmentation porterait sur un montant ne pouvant être supérieur à trois pour cent (3%) du capital social de la Société tel qu'existant préalablement à ladite augmentation ;
- déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de :
 - le cas échéant, mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
 - procéder à l'augmentation de capital susvisée et fixer les conditions et modalités de ladite augmentation de capital, et notamment fixer le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission, les modalités de souscription et de libération des actions nouvelles ainsi que la liste des bénéficiaires ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement



- les statuts de la Société ;
 - généralement, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital dont les modalités sont décrites ci-dessus ;
- fixer à six (6) mois à compter de l'Assemblée Générale la durée de validité de cette délégation.

Nous vous proposerons toutefois de ne pas adopter cette résolution, celle-ci ne s'inscrivant dans aucun projet actuel de la Société.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à PARIS
Le 22 janvier 2019
Le Conseil d'Administration

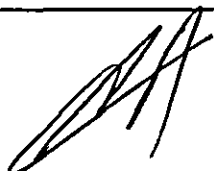
Certifié Conforme
à l'original



ANNEXE

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs de la société (Art. L.441-6-1 du Code de commerce)

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				0
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				



Certifié Conforme
à l'original

ANNEXE

**Informations relatives aux délais de paiement des clients de la société
(Art. L.441-6-1 du Code de commerce)**

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 et jour plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	200 946 euros	223000 euros	206067 euros	54 158 euros	684171 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de TTC	X%	Y%	Z%	A%	B%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				



**Certifié Conforme
à l'original**

PIERRE JOUVE

Expert Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

S.A. C.F.C.E
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice Clos le 30 septembre 2018**

**Certifié Conforme
à l'original**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société Anonyme C.F.C.E. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

FONDEMENT DE L'OPINION

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS
ADRESSES AUX ASSOCIES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la
- capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 23 janvier 2019

Pierre JOUVE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS

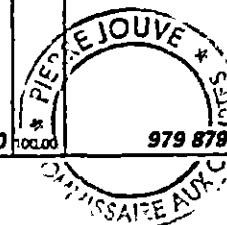
BILAN ACTIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

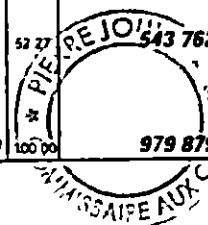
Présenté en Euros

Edité le 15/11/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions brevets, marques, logiciels et droits similaires	15 609	15 609				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	79 024	53 991	25 034	2,18	33 395	1,41
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	28 142		28 142	2,43	27 834	2,84
TOTAL (I)	122 775	69 599	53 175	4,59	61 230	6,25
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					216	0,02
Clients et comptes rattachés	850 476	33 914	816 562	75,53	570 787	58,25
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 595		4 595	0,43	9 006	0,92
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 187		1 187	0,10	1 323	0,14
. Etat, impôts sur les bénéfices					24 849	2,54
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 329		11 329	0,98	14 841	1,51
. Autres	17 819		17 819	1,54	22 514	2,30
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 500		2 500	0,22	2 500	0,26
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	173 094		173 094	14,95	198 803	20,29
Charges constatées d'avance	77 508		77 508	6,69	73 810	7,53
TOTAL (II)	1 138 509	33 914	1 104 595	95,41	918 650	93,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 261 284	103 514	1 157 770	100,00	979 879	100,00



PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	3 20	37 000	3 78
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 700	0 32	3 700	0 38
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	235 417	20 33	232 729	23 75
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	276 520	23 88	162 688	16 60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	552 637	47 73	436 117	44 51
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			3 381	0 35
. Découverts, concours bancaires	398	0 03	431	0 04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	58 722	5 07	79 023	8 06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	137 113	11 84	120 280	12 27
. Organismes sociaux	191 733	16 56	167 986	17 14
. Etat, impôts sur les bénéfices	29 708	2 57		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	164 737	14 23	150 463	15 34
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 338	0 23	1 828	0 19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 384	1 76	20 371	2 08
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	605 133	52 27	543 762	55 49
(V)				
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 157 770	100 00	979 879	100 00



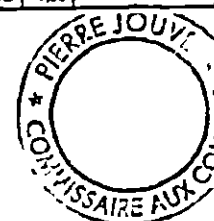
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

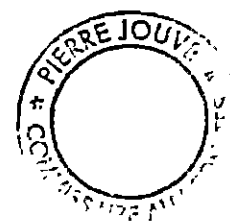
Présenté en Euros

Edité le 15/11/2018

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois) --		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	2 930 894		2 930 894	100.00	2 856 740	100.00	74 154		2.60	
Chiffres d'Affaires Nets	2 930 894		2 930 894	100.00	2 856 740	100.00	74 154		2.60	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 839	0.17	12 253	0.43	-7 414		-60.50	
Autres produits			391	0.01	521	0.02	-130		-24.94	
Total des produits d'exploitation (I)			2 936 124	100.18	2 869 514	100.45	66 610		2.32	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			518 764	17.70	520 359	18.22	-1 595		-0.30	
Impôts, taxes et versements assimilés			39 254	1.34	44 157	1.55	-4 903		-11.09	
Salaires et traitements			1 246 675	42.54	1 330 411	46.57	-83 736		-6.28	
Charges sociales			702 779	23.98	726 187	25.42	-23 408		-3.21	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 185	0.52	18 515	0.65	-3 330		-11.90	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			25 260	0.86	5 021	0.18	20 239		401.09	
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			109	0.00	8 857	0.31	-8 748		-98.15	
Total des charges d'exploitation (II)			2 548 026	86.94	2 653 507	92.89	-105 481		-3.97	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			388 099	13.24	216 006	7.56	172 093		79.57	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			38	0.00			38		N.S.	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			38	0.00			38		N.S.	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			101	0.00	164	0.01	-63		-38.40	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			101	0.00	164	0.01	-63		-38.40	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-63	0.00	-164	0.00	101		61.58	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			388 036	13.24	215 842	7.56	172 194		79.78	



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			662	0,02	662	100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			662	0,02	-662	100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-662	-0,01	662	100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	111 516	3,80	52 492	1,84	59 024	112,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 936 162	100,18	2 869 514	100,45	66 648	2,32
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 659 642	90,75	2 706 825	94,75	-47 183	1,73
RÉSULTAT NET	276 520	9,43	162 688	5,69	113 832	69,97
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Credit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 157 769,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 276 519,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/11/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

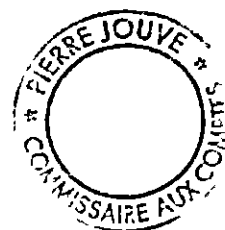
En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement pour 50%
- de formation et de recrutement pour 50%



ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 37 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1850	20,00	37 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1850	20,00	37 000

4.2 - Etat des dettes = 605 133 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	398	398		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	58 722	58 722		
Dettes fiscales & sociales	525 629	525 629		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 384	20 384		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	605 133	605 133		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 256 634 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	398
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 929
Dettes fiscales & sociales	227 491
Autres dettes	6 816
TOTAL	256 634

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Il n'a pas été constitué de provision en matière d'engagement de retraite.



ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Autres informations complémentaires

Engagement hors bilan :

- L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective sur la base d'un hypothèse de départ à l'initiative du salarié de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés :

- Age à la clôture,
- Ancienneté,
- Statut,
- Taux de mortalité,

- Données spécifiques à la société :

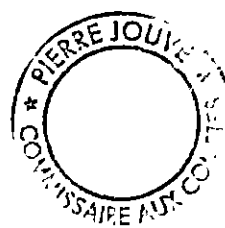
- Convention collective,
- Hypothèse de progression de la masse salariale,
- Taux de rotation prévisionnel du personnel,
- Taux de charges sociales,

- Taux d'actualisation retenu à 2.5%

Les taux de charges sociales retenus sont :

- Salariés Non Cadre : 48%
- Salariés Cadre : 52%
- Salariés Dirigeant : 58%

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 30 septembre 2018 s'élèvent à 134 133 euros.



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 181 042 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	166 306
Client fact a établir	166 306
Autres créances :	14 736
Organismes sociaux prod a rece	1 187
Produits a recevoir	13 549
TOTAL	181 042

8.2 - Charges constatées d'avance = 77 508 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	77 508
TOTAL	77 508

8.3 - Charges à payer = 256 634 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	398
Interets courus a payer	398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	21 929
Fournisseurs fact non parven.:	21 929
Dettes fiscales et sociales :	227 491
Dettes provi. pour congés a payer	28 226
Rtt	18 887
Salaire a payer	90 000
Organismes a payer	21 072
Ch sociales sur cp	13 787
Ch sociale sur rtt	9 225
Charges sociales sur prime	43 956
Etat charge a payer	2 338
Autres dettes :	6 816
Client, avoir a établir	6 816
TOTAL	256 634

